

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi en 2009

2008/0252(CNS) - 11/02/2009

En adoptant le rapport de M. Jan **ANDERSSON** (PSE, SE), la commission de l'emploi et des affaires sociales a approuvé telle quelle la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

Les députés réitèrent au passage l'appel lancé de longue date à la Commission et au Conseil en vue de garantir que, dans le cadre de la refonte des lignes directrices pour l'emploi prévue pour fin 2010, le Parlement dispose d'un délai suffisant (**au moins 5 mois**), pour pouvoir exercer sa fonction consultative (telle que définie à l'article 128, paragraphe 2, du traité).